REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0652

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'association EdTech Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0652

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'association EdTech Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association EdTech Lyon a été créée en 2019 par la volonté d'entreprises du territoire positionnées sur la création de contenus numériques éducatifs.

Son siège social est situé à Lyon.

EdTech Lyon a pour mission de fédérer l'ensemble des acteurs situés en région lyonnaise qui conçoivent, développent, commercialisent, prescrivent, expérimentent et/ou utilisent des solutions EdTech. C'est-à-dire des solutions technologiques et/ou numériques pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie. L'ambition de l'association est double :

- soutenir le développement de solutions visant une performance d'apprentissage pour le plus grand nombre,
- engager l'ensemble de l'écosystème (entreprises, laboratoires, universités, rectorat, collectivités) pour faire de Lyon une place majeure de l'EdTech française.

Depuis plusieurs années, de nouveaux acteurs émergent sur le marché de la formation, de l'apprentissage et de l'enseignement, en s'appuyant notamment sur de nouveaux outils et en développant de nouveaux usages. Deux raisons principales expliquent cette tendance :

- les besoins de formation tout au long de la vie ont décloisonné ce secteur,

- l'avènement des outils numériques et leurs applicatifs ont permis d'ouvrir un champ considérable de nouveaux usages. On peut citer à titre d'exemples, les classes virtuelles, les contenus en ligne, les contenus immersifs, l'apprentissage mixte, les parcours d'apprentissage individualisés, les outils à base d'intelligence artificielle, les classes inversées, etc. Par ailleurs, la crise COVID a encore plus renforcé certains de ces usages, notamment via des pratiques en distanciel.

L'innovation en matière d'apprentissage et de formation est un domaine qui attire à la fois des entreprises, des structures et des laboratoires de recherche. Lyon fait figure de référence en France sur ce nouveau segment avec 3 leaders nationaux dans leur domaine respectif : Digischool (plus gros réseau social français dédié à l'orientation et l'éducation), le Livre Scolaire (éditeur de manuels scolaires collaboratifs et innovants), Woonoz (créateur d'outils d'ancrage mémoriel, et créateur du projet Voltaire).

Par décision de la Commission permanente n° CP-2021-0363 du 22 février 2021, la Métropole de Lyon est devenue adhérente de cette association, ce qui lui laisse l'opportunité de collaborer entre acteurs publics, parapublics et entreprises sur des sujets d'intérêt pour elle, en particulier la prise en compte du numérique dans

la transformation de la pédagogie au collège, développer l'accès aux apprentissages (laclasse.com, classes culturelles numériques), accompagner de nouvelles pratiques et formes d'enseignement, améliorer le passage de l'école primaire au collège, renforcer l'accessibilité numérique (handicaps, décrochage scolaire), repenser les parcours d'insertion par des outils de formation numérique issus des EdTechs, travailler sur les usages en prenant en compte l'expérience des habitants du territoire de la Métropole.

II - Modalités de représentation

Selon ses statuts modifiés, adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2021, l'association est composée de membres adhérents répartis en 4 collèges :

- le "1er cercle" composé des entreprises ayant une présence sur Lyon et sa région et dont l'activité principale est le développement et la commercialisation de solutions EdTechs,

- le "2ème cercle" composé des acteurs de terrain, personnes physiques, associations, partenaires institutionnels, établissements d'enseignement (primaire, secondaire ou supérieur, public ou privé) ou tout organisme qui soutient, utilise, dissémine ou participe à l'appropriation de solutions EdTechs,

- le "3ème cercle" composé de laboratoires de recherche ou de chercheurs dont l'objet des études est en lien avec les EdTechs (de manière non exhaustive : sciences de l'éducation, sciences cognitives, informatique, etc.),

- le "4ème cercle" qui accueille les entreprises qui souhaitent soutenir ou acquérir des solutions EdTechs, ainsi que les sociétés prestataires souhaitant apporter leur expertise.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 10 sièges :

- 6 sièges pour le 1er collège,
- 2 sièges pour le 2ème collège,
- 1 siège pour 3ème collège,
- 1 siège pour le 4ème collège.

En tant qu'adhérente, la Métropole de Lyon dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale de l'association, collège acteurs de terrain.

Il convient donc de désigner un représentant du Conseil pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association EdTech Lyon. Ce représentant peut être amené, s'il fait acte de candidature et s'il est élu, à siéger au sein du conseil d'administration de l'association, après élection de celui-ci ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Véronique MOREIRA pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association EdTech Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-266409-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021